



Bonjour à tous, c'est le coeur bien lourd que je viens poster ic

Par **jsag**, le **24/03/2011** à **18:13**

Bonjour à tous,

C'est le coeur bien lourd que je viens poster ici. Ma compagne (PACS) et moi avons décidé de nous séparer. Et même si c'est en de bons termes, c'est toujours difficile.

Nous n'avions pas encore eu d'enfants par contre, nous avons contracté un crédit immobilier et acheté une maison en octobre 2009, il y a donc environ 36 mois.

La séparation étant très "fraiche", nous n'avons pas encore pu avoir RDV avec notre banquier et notre notaire. Mais SVP, pouvez vous m'éclairer sur ce qui va se passer au niveau du crédit ? Car je n'en ai aucune idée !! Allons nous avoir de gros frais ? Des pénalités ? Et devoir encore rembourser de l'argent pour quelques mois ou années ?

Je pense bien sur que tout celà dépend aussi de la revente de la maison, si on arrive ou pas à la revendre mieux qu'on l'a acheté.

Mais prenons l'exemple : on l'a acheté 180000 tout à crédit. Notre faible apport a juste payé le Notaire (et encore).

Si nous arrivons à la revendre le même prix, que va t il se passer ?

Grand merci à vous si vous pouvez m'éclaircir un peu l'esprit.

Par **amajuris**, le **24/03/2011** à **20:40**

bjr,

vous avez un bien immobilier à 2, il faut d'abord savoir ce qui est indiqué sur l'acte de vente relatif aux financements. si c'est indiqué 50/50, le prix de vente sera réparti à parts égales. si vous remboursez le prêt avec anticipation vous pouvez avoir des pénalités, à vérifier sur votre contrat de prêt.

le plus important c'est que vous avez certainement fait un prêt en étant caution solidaire ce qui signifie que si un de vous ne rembourse pas l'autre devra rembourser la totalité.

encore une fois ne jamais acheter un bien immobilier en étant en concubinage c'est une source garanti de litiges.

cdt

"quand on aime on ne compte pas, quand on n'aime plus on commence à compter".